

SYNDICAT DU PLATEAU DE PLOUDIRY

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2017

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

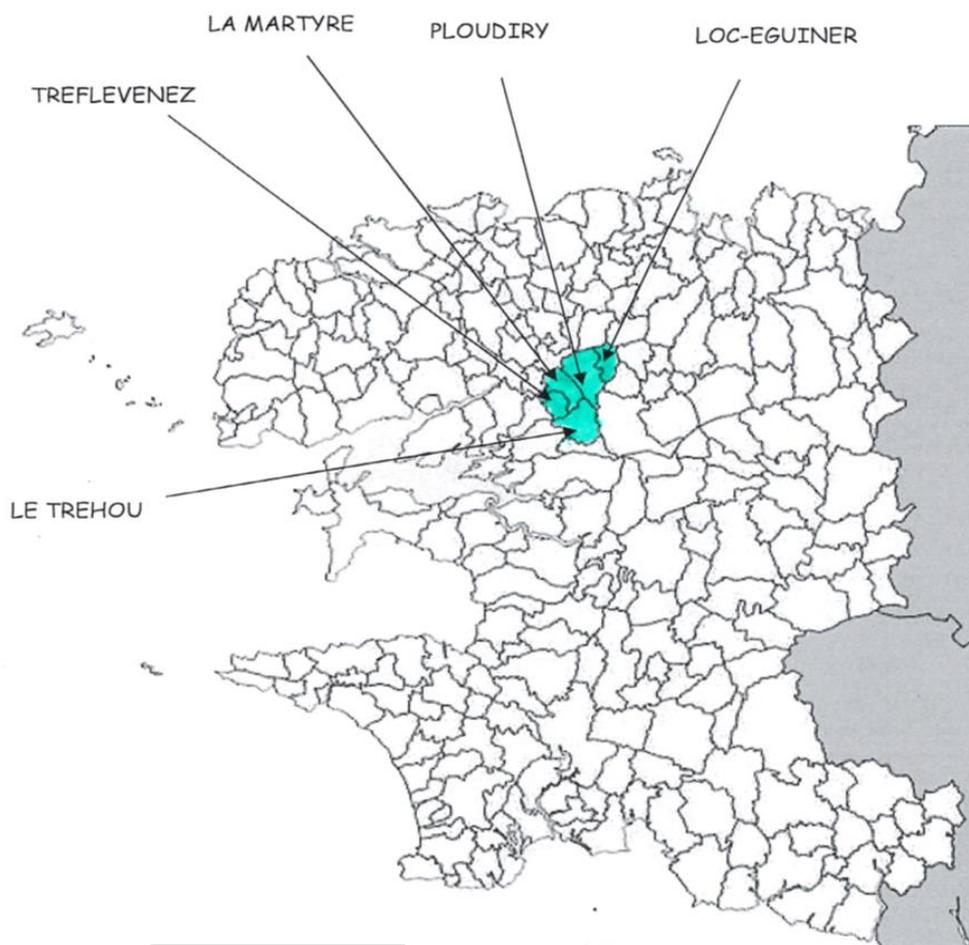


Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	4
1.1.	Présentation du territoire desservi	4
1.2.	Mode de gestion du service.....	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	5
1.5.	Eaux brutes.....	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	6
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	6
1.6.	Eaux traitées.....	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2016	7
1.6.2.	Production.....	7
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	8
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	8
1.6.5.	Autres volumes	8
1.6.6.	Volume consommé autorisé	8
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	8
2.	Tarification de l'eau et recettes du service.....	9
2.1.	Modalités de tarification.....	9
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	10
2.3.	Recettes	10
3.	Indicateurs de performance	11
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	11
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	19
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	20
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	20
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	21
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	21
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	22
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	22
4.	Financement des investissements	26
4.1.	Branchements en plomb.....	26
4.2.	Montants financiers.....	26
4.3.	État de la dette du service	26
4.4.	Amortissements	26
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	26
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	27
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	27
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	27
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	28

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : **SYNDICAT DU PLATEAU DE PLOUDIRY**
- Caractéristique : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production (2 captages)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi : **LA MARTYRE, LOC-EGUINER, PLOUDIRY**

Le Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry intervient également pour la réalisation de travaux de maintenance sur le réseau, le relevé des compteurs pour les communes de TRÉFLÉVÉNEZ et de LE TRÉHOU.

- Existence d'une CCSPL Oui Non
(Commission consultative des services publics locaux)
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 20 décembre 2000 Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **régie**

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne - y compris les résidents saisonniers - domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert les communes de Ploudiry, La Martyre, Loc-Eguiner et quelques habitants de Tréflévéné et de Le Tréhou soit **2 098** personnes au 31/12/2017 (2 086 au 31/12/2016).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **959** abonnés au 31/12/2017 (958 au 31/12/2016).

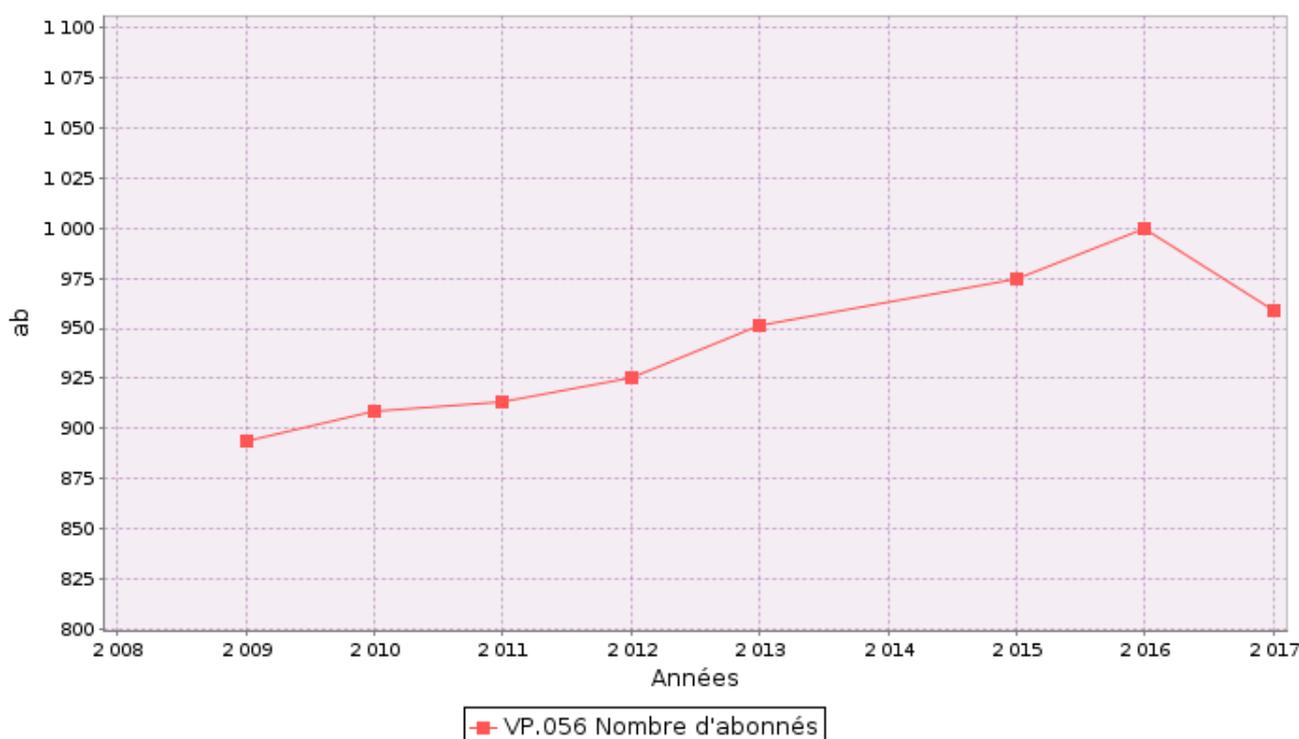
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Au 31/12/2016		Au 31/12/2017		Variation en %
	Nombre total d'abonnés	Nombre d'abonnés domestiques	Nombre total d'abonnés	Nombre d'abonnés domestiques	
PLOUDIRY	443	408	445	410	+0,45
LA MARTYRE	344	327	344	327	-
LOC-EGUINER	167	158	166	158	-0,60
TREFLEVEZ	3	2	3	2	-
LE TREHOU	1	1	1	1	-
Total	958	896	959	898	-0,10

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 8,98 abonnés/km au 31/12/2017 (9,39 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,19 habitants/abonné au 31/12/2017 (2,09 habitants/abonné au 31/12/2016).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 168,76 m³/abonné au 31/12/2017. (175,61 m³/abonné au 31/12/2016).



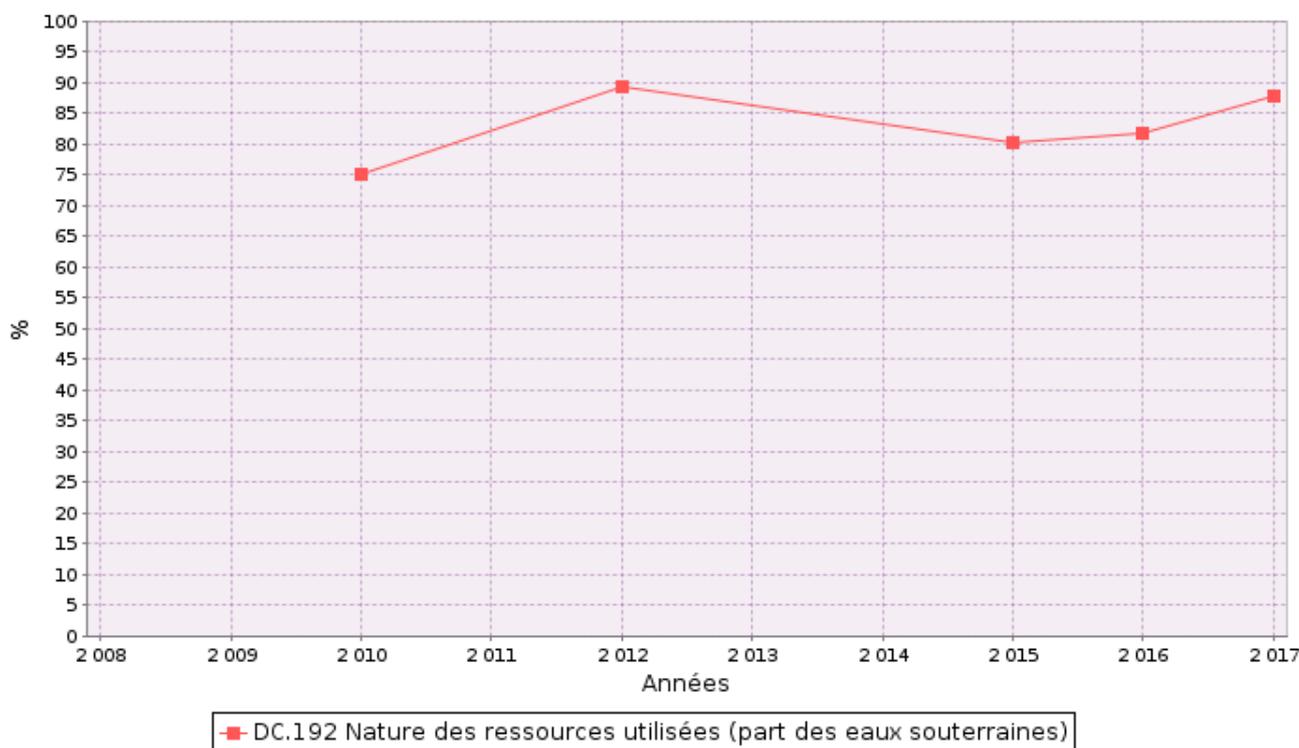
1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 157 563 m³ pour l'exercice 2017 (157 947 m³ pour l'exercice 2016).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Volume prélevé en m ³		
		2016	2017	Variation %
Captage de Saint-Jean	Eau souterraine	136 047	135 663	-0,28 %
Captages de Porzlazou	Eau souterraine	21 900	21 900	0%
Total		157 947	157 563	+ 0,24 %

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 87,87 %.



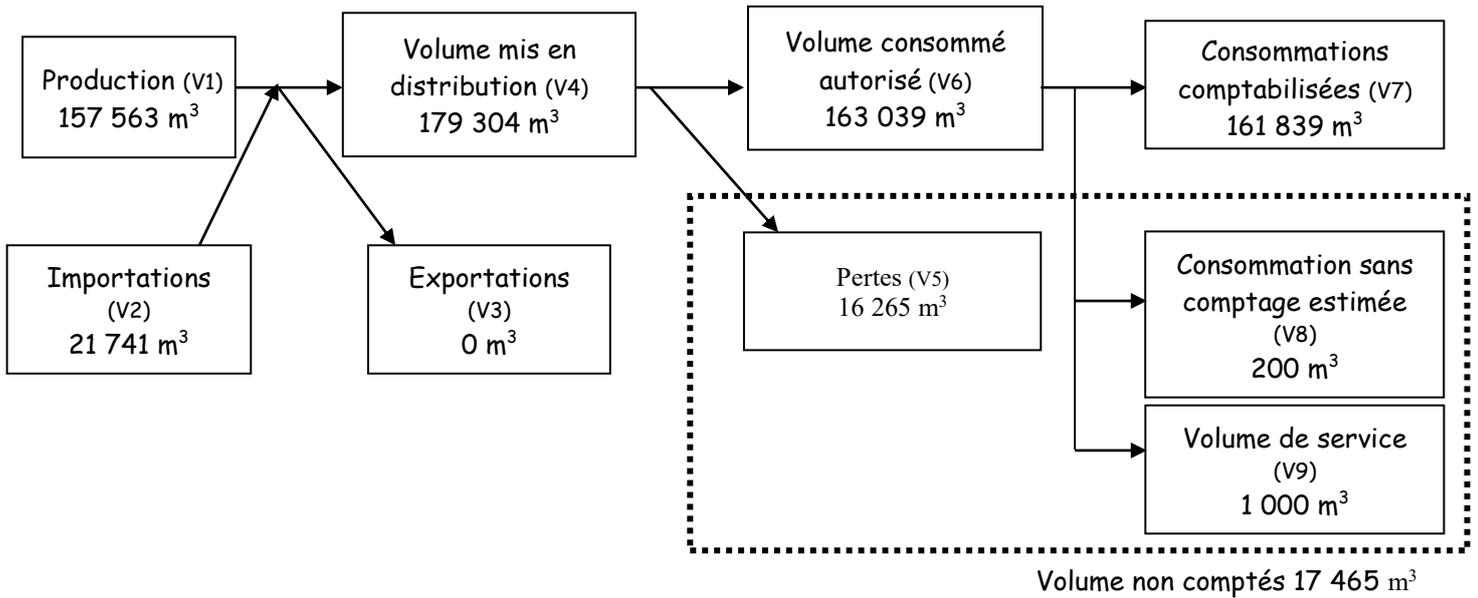
1.5.2 Achats d'eaux brutes

Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volumes achetés en m ³		
	2016	2017	Observations
Véolia (Goasmoal)	35 466	21 741	

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017



1.6.2. Production

Le service a une station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Captage de Saint Jean	Calcaire terrestre + chloration

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volumes produits en m ³			Indice de protection de la ressource 2017
	2016	2017	Variation en %	
Captage de Saint-Jean	136 047	135 663	-0,28 %	100
Captages de Porzlazou	21 900	21 900	-	100
Total du volume produit (V1)	157 947	157 563	-0,24 %	100

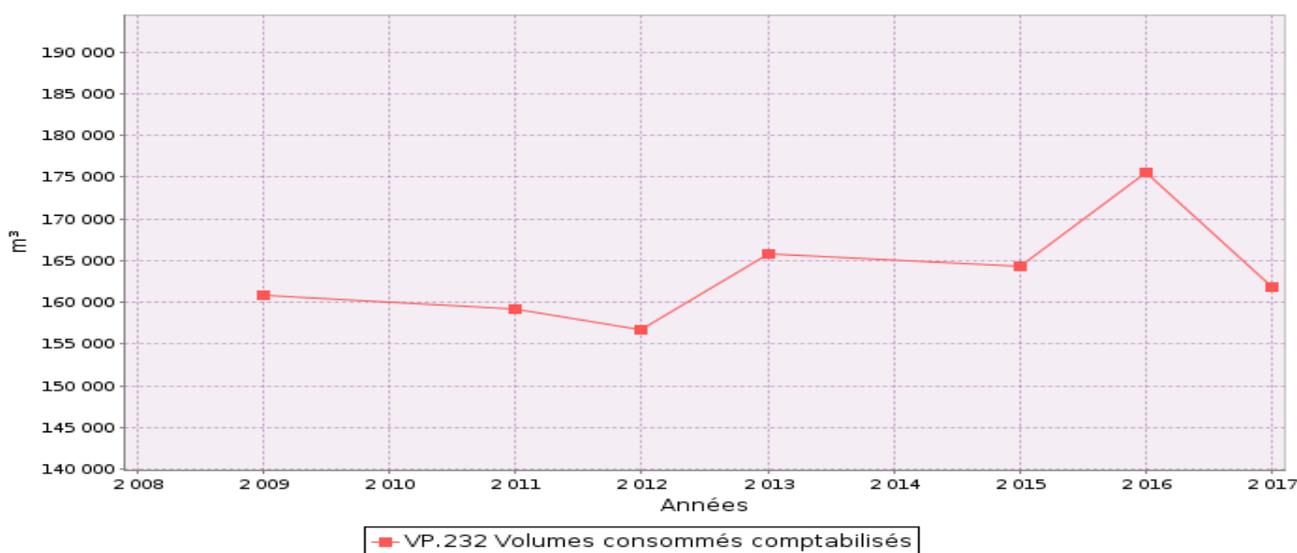


1.6.3. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volumes achetés en m ³			Indice de protection de la ressource exercice 2017
	2016	2017	Variation en %	
Véolia	35 466	21 741	-38,70 %	-

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus en m ³		
	2016	2017	Variation en %
Abonnés domestiques	84 929	81 051	-4,57%
Abonnés non domestiques	90 680	80 788	-10,91%
Total vendu aux abonnés (V₇)	175 609	161 839	-7,84%



1.6.5. Autres volumes

	2016 en m ³ /an	2017 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	200	200	0%
Volume de service (V9)	1 000	1 000	0%

1.6.6. Volume consommé autorisé

	2016 en m ³ /an	2016 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	176 809	163 039	-7,79%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **106,85 kilomètres** au 31/12/2017 (106,45 kms au 31/12/2016).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables en 2017 sont les suivants :

Frais d'accès au service (branchement au réseau d'eau) : 878,74 € au 01/01/2017

Tarifs		2017
Part de la collectivité		
Part fixe (€/an)	Abonnement	83,09 €
Part proportionnelle (€/m ³)	0 - 40 m ³	0,47 €/m ³
	41 m ³ - 100 m ³	1,48 €/m ³
	101 m ³ - 200 m ³	1,26 €/m ³
	Au delà de 201 m ³	0,85 €/m ³
Taxes et redevances		
Taxe	Taux de TVA	Non assujetti
Redevance	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,30 €/m ³

L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

La délibération del2016524 du 17/10/2016 fixe les tarifs du service d'eau potable et les frais d'accès au service pour l'année 2017.

La facturation est effectuée avec une fréquence :

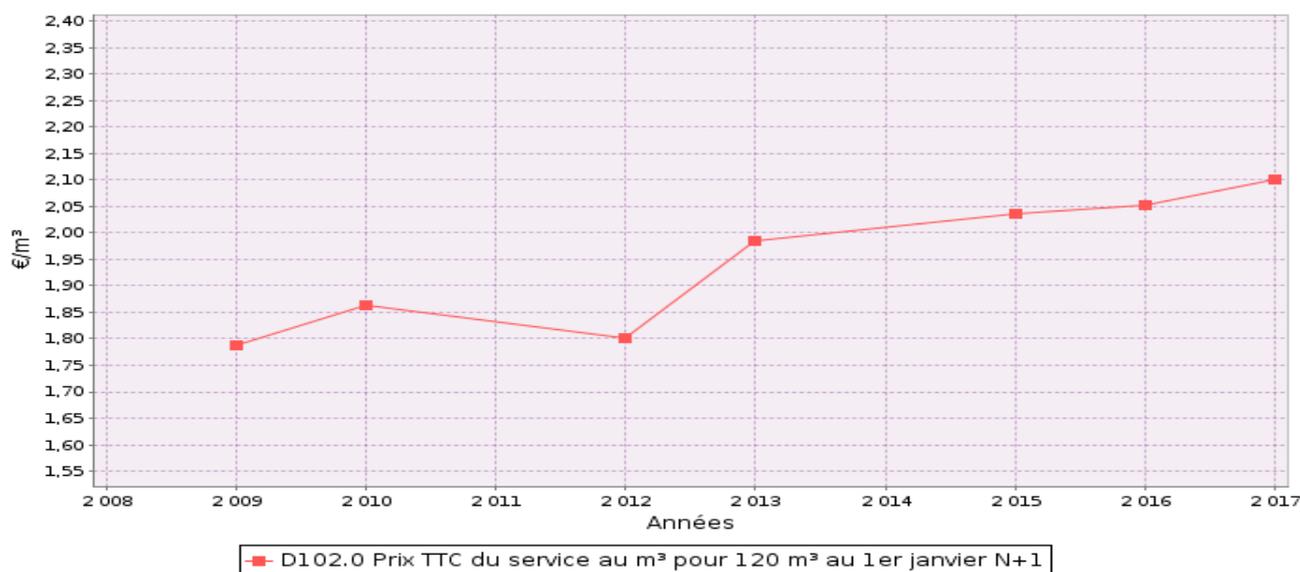
Consommation annuelle		Mars (Provisionnelle)	Mai (Provisionnelle)	Novembre (Réelle)
De 0 à 200 m ³ (2 factures)	Part fixe		50% montant abonnement année n	50% montant abonnement année n+1
	Consommation		50% consommation de l'année n-1	Solde consommation de l'année n
Supérieur à 200 m ³ (3 factures)	Part fixe	50% montant abonnement année n		50% montant abonnement de l'année n+1
	Consommation	30% consommation année n-1	30% consommation de année n-1	Solde consommation année n

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	2016 en €	2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	81,06	83,09	+2,504 %
Part proportionnelle	126,73	132,80	+2,628%
Montant de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	207,79	215,89	+ 2,580%
Taxes et redevances			
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	36,00	36,00	0 %
Total	243,79	251,89	+2,2 %
Prix TTC au m³	2,03	2,10	+ 2,463 %

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence : annuelle



2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	2016	2017	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers <i>dont abonnements</i>	229 364,55 €	229 046,62 €	- 0,14%
Recettes liées aux travaux	8 453,79 €	7 456,18 €	-11,80%
Total des recettes	238 818,34 €	236 502,80 €	- 0,97%

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	2016		2017	
	Nbre de prélèvements réalisés	Nbre de prélèvements non-conformes	Nbre de prélèvements réalisés	Nbre de prélèvements non-conformes
Microbiologie	12	0	12	0
Paramètres physico-chimiques	12	0	12	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité	
	2016	2017
Microbiologie (P101.1)	100%	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100 %

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	Oui : 10 points Non : 0 point		10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	—	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	110

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

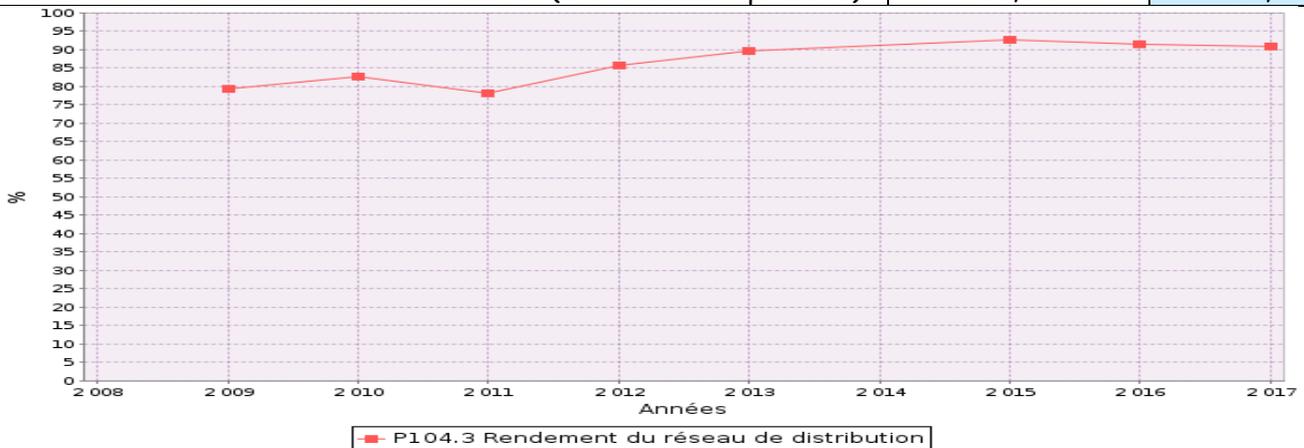
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	2016	2017
Rendement du réseau [m ³ / jour / km]	91,4%	90,9%
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	4,55	4,18
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	90,8%	90,3%



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

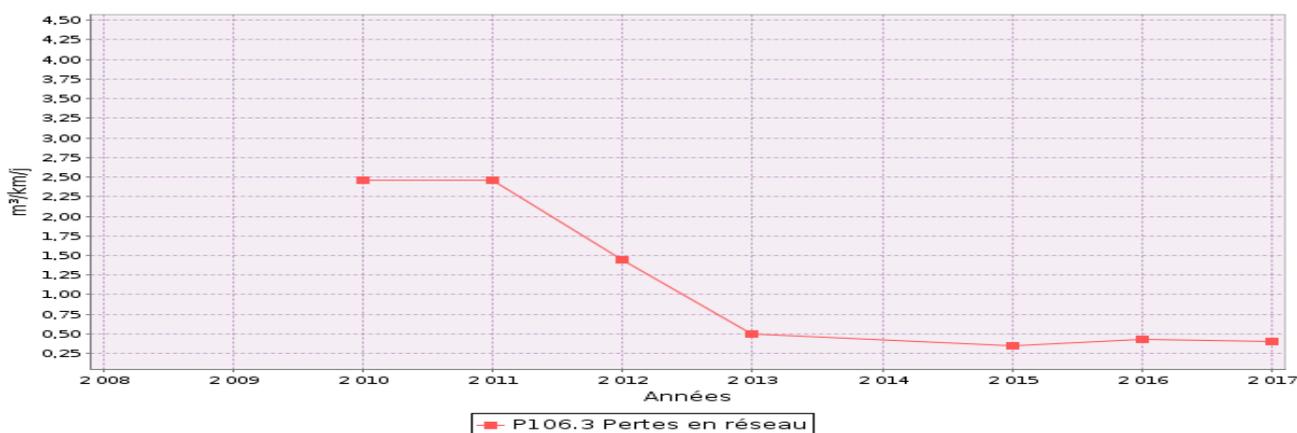
Pour l'année 2017, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 0,4 m³/j/km (0,5 m³/j/km en 2016).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des pertes est de 0,4 m³/j/km (0,4 m³/j/km en 2016).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire renouvelé en km	200 m	0 m	850 m	600 m	450 m	300 m

Au cours des 5 dernières années, 1,950 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2017, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,41% (0,39 % en 2016).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2017, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 100% (100% en 2016).

Le site est l'objet, depuis le 31 octobre 2003, d'un arrêté préfectoral

- ✓ Autorisant le Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry à prélever les eaux des captages de Saint Jean et de Porlazou en vue de la consommation humaine,
- ✓ Déclarant d'utilité publique au bénéfice du Syndicat l'établissement des périmètres de protection des eaux des captages de Saint Jean et de Porlazou sur les communes de PLOUDIRY et de LA MARTYRE, ainsi que l'institution des servitudes afférentes,
- ✓ Déclarant cessibles au profit du Syndicat les terrains nécessaires à la constitution du périmètre immédiat des captages de saint Jean et Porlazou.

Depuis le 22 octobre 2007, un nouvel arrêté complète le précédent : les périmètres de protection de nos captages sont situés dans le périmètre du « site Natura 2000 Rivière de l'Elorn » (zone spéciale de conservation).

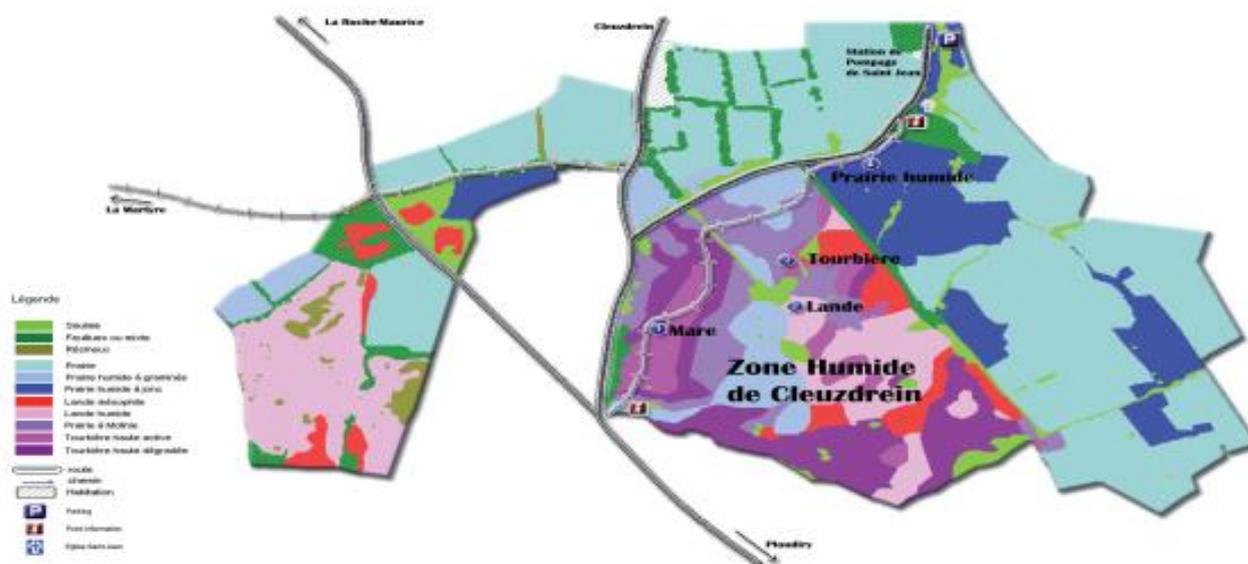
En janvier 2006, le Syndicat a décidé d'ouvrir une consultation pour l'élaboration d'un plan de gestion de la zone naturelle de Cleuzdrein et d'assistance au maître d'ouvrage sur une durée de quatre ans : c'est l'Association Langazel de TREMAOUEZAN qui a été retenue.

Ce projet avait pour vocation de :

- ✓ Restaurer des habitats remarquables
- ✓ Sauvegarder la faune et la flore locale
- ✓ Approfondir les connaissances actuelles pour mettre en place une gestion écologique pertinente
- ✓ Améliorer l'accueil du public sur le site
- ✓ Sensibiliser le grand public et les scolaires par le biais d'animations ou de conférences.

En 2007, pour valoriser la zone humide de Cleuz-drein, le Syndicat intercommunal du Plateau de Ploudiry a reçu l'aide du Conseil Régional de Bretagne par le biais d'un Contrat Nature, signé pour une durée de 4 ans.

Ce Contrat Nature a permis de financer les travaux de remise en valeur de cette zone qui présente un grand intérêt pour la faune et la flore, ainsi que pour la qualité de l'eau.



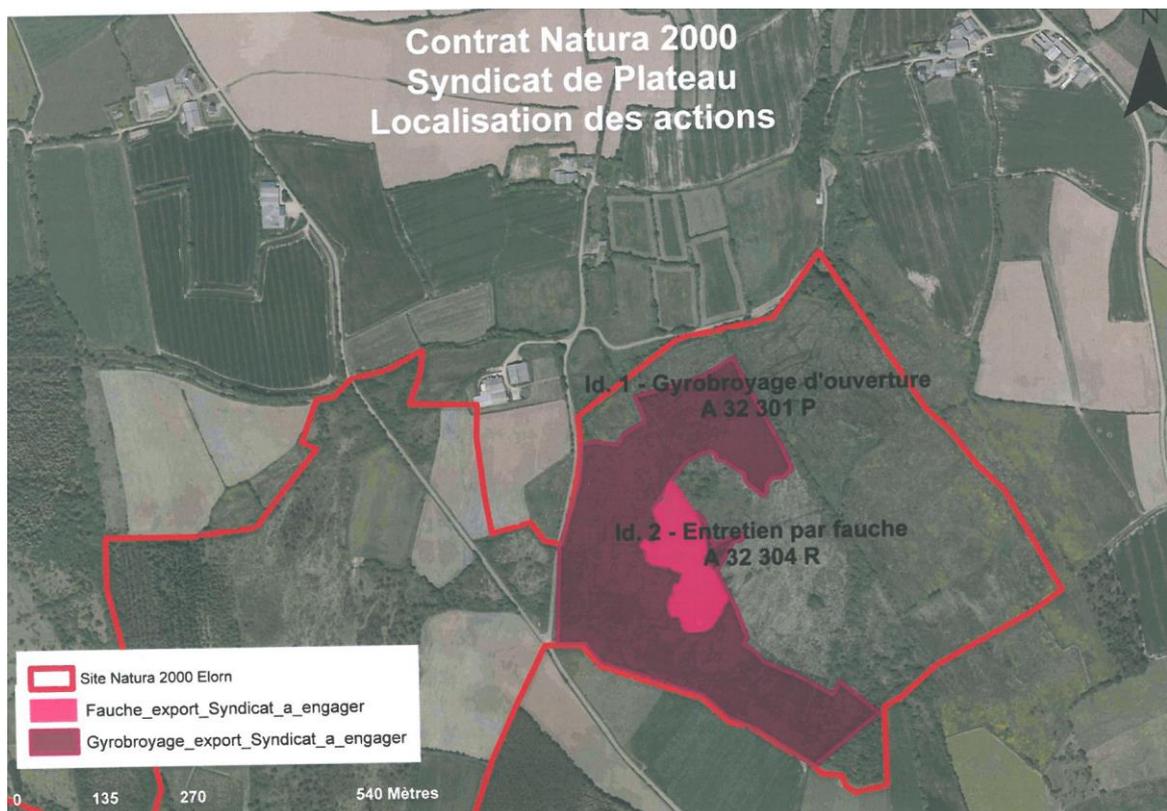
Cette zone est inscrite aux inventaires suivants :

- ✓ Znieff : zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique. Une Znieff est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares. Les Znieff font parties du patrimoine naturel régional. Elles sont mises en place sous l'autorité du ministère Français de l'environnement.
- ✓ Natura 2000 : zones déclarées, au niveau Européen, représentent un intérêt majeur pour la biodiversité,
- ✓ Tourbières du Finistère

En 2012, le Contrat Nature est remplacé par un Contrat Natura 2000 pour une période allant du 1^{er} juin 2012 au 31 décembre 2014.

Ce nouveau contrat pris en charge financièrement à 100% par l'Etat, avait pour objectif la restauration par débroussaillage et fauche avec exportation des habitats ouverts du type : tourbières, landes humides et landes sèches.

Ce mode de restauration est nécessaire pour éviter une évolution de l'état broussaillieux actuel vers un stade de plus en plus arbustif ou de « vieille lande » qui étoufferait progressivement les espèces végétales spécifiques aux habitats ci-dessus cités.



4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	2016	2017
Nombre total des branchements	959	959
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0	0

4.2. Montants financiers

	2016	2017
Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	27 943,25	13 861,63
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	588 457,76	552 870,46
Montant remboursé durant l'exercice en €	Capital	36 937,84
	Intérêts	21 363,85

4.4. Amortissements

Pour l'année 2017, la dotation aux amortissements a été de 50 932,75 € (47 706,40 € en 2016).

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Renouvellement des compteurs (300)	2016 - 2017 - 2018	40 000,00 €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2017, le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créance.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		2016	2017
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	2 086	2 098
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,03	2,08
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	91,4%	90,9%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	0,5	0,4
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	0,4	0,4
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,39%	0,41%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	100%	100%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0